



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/1999/1
10 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet "Efficacité énergétique 2000"
Dixième session, 31 mai-2 juin 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La dixième session du Comité directeur se tiendra
au Palais des Nations à Genève;
elle s'ouvrira le lundi 31 mai 1999 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. Financement de projets d'efficacité énergétique en Europe centrale et orientale
4. Deuxième phase du projet SACHA sur les normes et étiquettes d'efficacité énergétique, activité conjointe au titre du Programme SAVE de la Commission européenne et du projet "Efficacité énergétique 2000"
5. Projets d'activités nouvelles
6. Situation du Fonds d'affectation spéciale du projet
7. Zones de démonstration de l'efficacité énergétique
8. Mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques
9. Stratégie d'élaboration du projet "Efficacité énergétique 21"

10. Questions diverses
11. Conclusions et recommandations.

Certaines séances de travail du Comité directeur seront diffusées sous forme de téléconférences et/ou de documents consultables sur Internet sur le site Web du projet "Efficacité énergétique 2000" (<http://www.ee2000.net>).

NOTES EXPLICATIVES

Mandat et objet de la réunion du Comité directeur

Selon les procédures arrêtées aux fins du projet, le Comité directeur examine l'état d'avancement du projet et en dirige l'exécution; il se réunit au moins une fois par an pendant la durée du projet. Le Comité directeur décide des activités à mener et des résultats à obtenir et arrête les méthodes de travail, la participation et les procédures, le budget, le programme des manifestations et le calendrier d'exécution du projet. Il assure la coopération avec les autres organes subsidiaires principaux de la Commission, en particulier avec le Comité des politiques de l'environnement. Le Comité directeur procède à une analyse critique des résultats du projet. Son Président rend compte de l'état d'avancement du projet et des activités correspondantes au Comité de l'énergie durable.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Comme il est d'usage à la CEE, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 : Élection du bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Comité directeur est appelé à élire un président et des vice-présidents. À la suite des réformes récentes, la CEE encourage ses organes à désigner des bureaux composés de cinq membres ou davantage.

Point 3 : Financement de projets d'efficacité énergétique en Europe centrale et orientale

Les délégations nationales et les représentants des institutions financières rendront compte des activités de financement de projets d'efficacité énergétique. Un exposé sur le séminaire d'information économique et commerciale sur le financement de projets d'efficacité énergétique par des banques commerciales en Europe centrale et orientale sera présenté par les organisateurs de cette manifestation. Le Comité directeur aura la possibilité d'examiner de quelle manière le projet "Efficacité énergétique 2000" peut étendre ses activités dans ce domaine.

Point 4 : Deuxième phase du projet SACHA sur les normes et étiquettes d'efficacité énergétique, activité conjointe au titre du programme SAVE de la Commission européenne et du projet "Efficacité énergétique 2000"

La délégation italienne fera le point sur la deuxième phase du projet SACHA "Point des connaissances sur les normes, le marché et les technologies des appareils ménagers de refroidissement et d'autres grands appareils dans les pays d'Europe centrale et orientale aux fins de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les pays membres de la CEE".

Point 5 : Projets d'activités nouvelles

Les délégations pourront fournir des renseignements et des indications sur les nouvelles activités à entreprendre en 1999-2000 conformément au projet de plan pour la troisième phase (ENERGY/WP.4/R.5/Add.1). Elles examineront notamment la coordination des activités nouvelles et des programmes existants, en particulier au sein de la CEE (Comité des politiques de l'environnement, Centre du gaz, etc.).

Point 6 : État du fonds d'affectation spéciale du projet

Le secrétariat rendra compte de la situation du secrétariat du projet et des moyens mis à sa disposition pendant les trois années d'exécution du projet. Les participants seront informés des recettes et des dépenses du fonds d'affectation spéciale du projet au cours de la période allant du 1er juin 1998 au 28 mai 1999.

Point 7 : Zones de démonstration de l'efficacité énergétique

Les délégations pourront faire le point sur les zones de démonstration dans leur pays, notamment sur le processus décisionnel mis en oeuvre. Quelques exposés seront présentés sur les zones de démonstration de l'efficacité énergétique en Europe centrale et orientale.

Point 8 : Mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques

À sa neuvième session, en mai 1998, le Comité directeur "a prié le Secrétaire exécutif de la CEE de proposer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international, sur la base du projet de plan, de contribuer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en matière de renforcement des capacités, de mise au point de projets d'investissement pour l'efficacité énergétique et de réformes d'orientation connexes en Europe orientale et dans la CEI, conformément aux priorités et aux procédures pertinentes de la Fondation des Nations Unies à Washington D.C. dans son secteur de travail sur les changements climatiques et l'efficacité énergétique". La proposition présentée par le Secrétaire exécutif de la CEE au sujet d'un nouveau projet intitulé "Mise au point d'un projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques" a été approuvée par le Conseil d'administration de la Fondation en janvier 1999 en même temps qu'un appui financier pouvant aller jusqu'à deux millions de dollars. Les modalités d'élaboration et d'exécution de ce projet seront soumises à l'examen du Comité directeur par les membres du bureau et le secrétariat.

Point 9 : Stratégie d'élaboration du projet "Efficacité énergétique 21"

À sa huitième session, en octobre 1998, le Comité de l'énergie durable "a approuvé l'élaboration de la Stratégie en vue d'un nouveau projet 'Efficacité énergétique 21' destiné à aider les États membres de la CEE à appliquer des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à élaborer des projets d'investissement correspondants dans les domaines de

l'efficacité énergétique à l'issue de la troisième phase du projet "Efficacité énergétique 2000". Les délégations auront la possibilité de donner leur avis sur la stratégie de mise au point du nouveau projet.

Point 10 : Questions diverses

Aucune question n'était inscrite au titre de ce point au moment de la rédaction de l'ordre du jour provisoire.

Point 11 : Conclusions et recommandations

Le Président du Comité directeur et le secrétariat résument les conclusions et recommandations de la session. Le rapport de la réunion sera distribué après celle-ci.

**Dixième session du Comité directeur du
PROJET CEE/ONU "EFFICACITE ENERGETIQUE 2000"**

31 mai-2 juin 1999, Palais des Nations, Genève (Suisse)

Ouverture le lundi 31 mai 1999 à 10 heures

BULLETIN D'INSCRIPTION

Veillez remplir ce bulletin d'inscription à la dixième session du Comité directeur et le renvoyer au secrétariat du projet à l'adresse suivante :

BUREAU DU PROJET EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE 2000
Organisation des Nations Unies
Commission économique pour l'Europe
Palais des Nations - CH-1211 GENÈVE 10

Téléphone : (41-22) 917 2410 et 917 2407
Télécopie : (41-22) 917 0227, 917 0038 ou 917 0123
Courrier électronique : frederic.romig@unece.org

Télex : 412 962 UNO CH
Internet : <http://www.unece.org/> et
<http://www.ee2000.net>

Note : Les participants d'Europe centrale et orientale sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat à propos de l'aide dont ils peuvent bénéficier pour participer à la session à Genève.

Nom :	Prénom :
Pays ou institution :	
Adresse professionnelle :	
.....	
Téléphone :	Courrier électronique :
Télécopie :	Télex :
